

ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Objectifs

- Obtenir une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle) inscrite au RNCP (répertoire National des certifications professionnelles).
- Mettre en cohérence votre certification et votre niveau de responsabilité,
- Faire reconnaître vos compétences,
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours,
- Evoluer professionnellement,
- Changer d'emploi,
- Développer sa confiance en soi,

Public

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation désireuse de valider par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience un titre, un diplôme ou une certification répertoriée au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle.

Prérequis, modalités et délais d'accès

Justifier d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée que l'activité ait été exercée de façon continue ou non.

Justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le diplôme ou titre professionnel.

Si le livret 1 doit être réalisé, une première rencontre visera à présenter au candidat les démarches à réaliser pour la phase de recevabilité (ou à s'assurer de sa connaissance précise des démarches)

- Point sur le projet de validation d'une certification et sur la procédure de la VAE
- Remise CERFA de recevabilité et présentation
- Identification du ministère ou organisme certificateur
- Information sur le financement de la VAE

Si vous souhaitez être accompagné uniquement sur le livret 2

Présenter la notification de la décision par le service compétent du ministère ou de l'organisme certificateur sur la demande de recevabilité à la VAE (recevabilité livret 1)

Accès à l'accompagnement immédiat ou 15 jours après validation de l'inscription sur mon compte CPF.

Contenu

Un accompagnement VAE POUR DEVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

- Fournir au candidat un appui méthodologique pour l'analyse de sa pratique et l'élaboration du livret 1 et/ou 2
- Faire le lien entre sa pratique professionnelle et le référentiel de certification
- Repérer et consolider les compétences acquises
- Préparer la soutenance orale et/ou l'épreuve de pratique professionnelle

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

- Présentation du déroulement de l'accompagnement et des missions de l'accompagnateur, présentation du livret 2 et des attendues,
- Echanges autour du cv, des expériences diverses en lien avec la certification visée,
- Appropriation du référentiel et repérage des activités significatives et point sur les compétences à consolider,
- Accompagnement à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation,
- Préparation de la soutenance orale et de l'éventuelle épreuve de pratique professionnelle : les attendues du jury/compétences évaluées, la posture professionnelle.

UN ACCOMPAGNEMENT VAE VALIDE

- Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, lorsqu'elle est prévue par l'autorité qui délivre la certification,
- Entretien avec un jury qui complète ou apporte des précisions aux informations contenues dans le dossier de validation
- Validation totale ou partielle du diplôme ou titre visé

Moyens et méthodes pédagogiques

Entretien individuel d'accueil et d'accompagnement

Nombre de participants

Accompagnement individuel

Durée de la formation

A déterminer selon les besoins – jusqu'à 24 heures

Tarifs de la formation

Prise en charge financière selon statut et profil : étude personnalisée
De 1200 € à 2000 € en fonction du parcours

Modalités d'évaluation – Validation sanction

Dépôt du dossier rédactionnel + oral de validation devant jury
Le cas échéant selon certificateur – épreuves pratiques en présentiel
Attestation de suivi de formation.
Validation partielle, totale ou non validation spécifiée par le certificateur suite à la passation de l'oral de validation